

À Rennes, le 3 mai 2026

Objet : Avis sur le projet de SCoT du Pays de Vitré

L'association Eau et Rivières de Bretagne est agréée par l'État au titre de la protection de l'environnement, pour assurer « *dans l'intérêt général la protection, la mise en valeur, la gestion et la restauration de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques, dans une perspective de société écologiquement viable* ». L'association a notamment pour mission sociale la contribution à la gestion équilibrée de l'eau, des milieux aquatiques et des écosystèmes, la lutte contre les pollutions directes et indirectes les affectant, la participation aux organismes et débats publics déterminant les politiques environnementales, la défense des intérêts des usagers de cette ressource notamment les consommateurs d'eau potable et leurs intérêts de santé publique, comme les adhérents de l'association dans le cadre de leurs activités.

Eau et rivières de Bretagne a demandé à être « personne publique associée - PPA » de la révision du Schéma de Cohérence Territorial du Pays de Vitré, comme le permet l'article L.132-13 du code de l'urbanisme. Pour ce faire, elle mandaté une de ses association adhérentes présente sur le territoire, l'association Vitré-Tuvalu, qui a suivi le dossier et participé aux réunions des personnes publiques associées et aux réunions publiques.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de nos observations dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées.

En septembre 2024, Vitré-Tuvalu a envoyé au Syndicat un diagnostic citoyen. Qui soulignait le défi du territoire au regard de dérèglement climatique à venir. Ce dernier aura des effets sur les débits d'eau (et donc notre capacité à produire assez d'eau potable), alors que la reconquête de la qualité des eaux n'est toujours pas au rendez-vous. Nous alertions aussi sur la médiocre connaissance de la biodiversité, qui a conduit à une anormalement faible protection des milieux et espèces sur le Pays de Vitré.

Par la suite, Vitré-Tuvalu a aussi émis des propositions et remarques (dont sur les indicateurs de suivi). Certaines se retrouvent dans ce projet de SCOT et nous vous en remercions. Pour autant, le Syndicat aurait utilement pu reprendre encore beaucoup plus de nos propositions.

En préalable de nos remarques sur les documents communiqués, nous regrettons l'absence d'un bilan du précédent SCOT. Il aurait été plus qu'utile d'indiquer si les projections démographiques étaient bonnes ou fausses et si les objectifs de préservation du bocage ou des zones humides ont été efficaces ou pas. Le bilan des indicateurs de suivi (voir le point n°6) permet de constater que des moyens ont été mis en œuvre mais pas de démontrer que des résultats ont été obtenus. Les données officielles attestent d'une décroissance du linéaire du bocage sur ce territoire comme de la poursuite de la pollution des masses d'eau, par exemple. Il aurait donc été utile de pleinement en tirer les enseignements, afin d'actionner des leviers permettant d'obtenir des résultats.

Voici nos remarques au projet de SCOT qui nous est soumis :

1 - Diagnostic démographie

En effet, il est constaté un fort ralentissement démographique entre 2015 et 2021 : +0,5 % (alors qu'il était à +1 % auparavant).

Mais il est très regrettable que les données statistiques relatives à la démographie s'arrêtent en 2021. Car des données INSEE actualisées de 2023 existent : <https://www.ouest-france.fr/bretagne/vitre-35500/avec-pres-de-84-000-habitants-la-population-continue-de-grimper-dans-le-pays-de-vitre-ead715c0-e00d-11f0-ba14-a010db31b80d>

Vitré Communauté compterait 83 737 et La Roche aux Fées 26 134 habitants, soit un total de 109 871. Ces données actualisées conduisent à constater une progression démographique de +0,1 % entre 2021 et 2023. Nous faisons le constat que la progression démographique poursuit son affaiblissement (depuis 2015, soit 10 années maintenant).

Nous demandons d'actualiser ces données démographiques, car elles conditionnent toutes les hypothèses de croissance du projet de SCOT et des documents qui en découlent et risquent de conduire à l'engagement de projets et dépenses peu pertinents voire inutilement impactant.

Vitré Tuvalu a pointé (mail du dimanche 16 novembre 2025 et courrier du 23 novembre 2025) que les projections démographiques futures trop éloignées des tendances observées ces dernières années. Projections trop optimistes qui avait déjà été faites dans le SCOT précédent. Et qui se sont avérées erronées (comme il est d'ailleurs écrit dans le PAS « *les évolutions récentes en termes de croissance se sont révélées moins dynamiques que celles prévues dans le SCOT de 2018* » - page 3).

2 - Diagnostic agricole et agro-alimentaire

Si le SRADDET fait bien le lien entre agriculture et la problématique climat, nous déplorons une approche trop en silo, qui ne fait pas suffisamment le lien entre les différents thèmes : agriculture et eau (qualité et quantité), agriculture et climat. Le diagnostic du SCOT doit permettre de jouer son rôle d'intégrateur des différentes politiques. Et cela passe par un diagnostic qui croise les éléments. Nous demandons à ce que les enjeux de qualité d'eau, de quantité d'eau, de préservation du bocage, zones humides et du climat figurent dans les faiblesses et donc les menaces pour l'agriculture. Ce qui expliquera l'identification du besoin « *Soutenir une agriculture résiliente et durable* ».

3 - Diagnostic mobilités

Nous soutenons l'objectif SRADDET « *Atteindre un taux de remplissage moyen de 1,5 personne par véhicule à l'horizon 2040* ». En l'état, le SCOT du Pays de Vitré ne reprend pas cet objectif. Nous l'invitons à l'intégrer.

Comme pour le diagnostic agricole, l'approche nous paraît trop en silo. Alors que le transport et le second contributeur de gaz à effet de serre, la très forte dépendance des habitants à la voiture (très majoritairement thermique) est une forte fragilité... qui n'apparaît pas dans les faiblesses et enjeux à relever. Nous demandons à voir figurer et détailler le fort lien entre mobilité, pollution de l'air et gaz à effet de serre. Ceci permettrait de mieux justifier l'enjeu « *Renforcer les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture* » soit retenu.

4 - Diagnostic paysage et patrimoine

Le Zoom sur les paysages urbains aurait là aussi été l'occasion de souligner l'inadaptation des toitures en ardoises (des nombreuses maisons des zones pavillonnaires) dans un contexte d'aggravation des pics de chaleur. Les chambres à l'étage risquent d'être de plus en plus inadaptées. L'argumentaire est focalisé sur la gestion économe du foncier mais le lien avec les enjeux du changement climatique, de santé ou de biodiversité sont peu ou pas marqués. Ceci permettrait de comprendre pourquoi est retenu l'enjeu de « *préservation de l'environnement, du patrimoine et du cadre paysager dans les nouvelles formes urbaines* ».

5 - Etat initial de l'environnement

L'analyse de l'état de l'environnement est particulièrement important, car cet enjeu conditionne les possibilités futures à accueillir des habitants ou entreprises.

Au regard stratégique de cette partie, notre représentant local avait fourni au Syndicat un diagnostic citoyen, soulignant l'importance de l'impact climatique, de pollution des eaux, de l'air, de faiblesse de la connaissance & préservation de la biodiversité, de l'oubli de la problématique du bruit. En préalable, nous faisons le constat que sont mises en avant des intercomparaisons entre des données locales et régionales / nationales quand la comparaison est avantageuse (sur les déchets, page 93). Mais cette pratique n'est pas faite sur des thématiques où les résultats sont mauvais (sur l'eau, les espaces protégés, sur les surfaces en bio...). Nous demandons une harmonisation générale, afin de généraliser ces intercomparaisons à tous les domaines et ainsi identifier les domaines sur lesquels devra être porté un effort particulier.

Cet état initial de l'environnement reste partiel et mérite plusieurs améliorations :

- il manque les projections de températures moyennes, au regard des modèles climatiques qui font référence. Cette information cruciale, pour bien cerner le défi du changement climatique pour le Pays de Vitré doit absolument figurer. Et doit être accompagné des éléments de la Trajectoire d'adaptation (TRACC) et de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC3). Vitré Tuvalu a pourtant fortement alerté sur cet enjeu, via les multiples contributions déjà effectuées au Syndicat.
- il manque l'évolution du linéaire bocager sur le Pays de Vitré. Information qui a pourtant été transmise au Syndicat (fiche Energie-Climat & Agriculture 2024 de la Chambre d'Agriculture de Bretagne) et dont nous demandons qu'elle soit ajoutée. Linéaire qui baisse sur les deux intercommunalités (malgré l'objectif de préservation du bocage du précédent SCOT).
- Il manque l'analyse sur la suffisante (ou pas) protection des milieux, réservoirs écologiques. Nous pensons que le SCOT devrait cibler des sites ou milieux à mieux protéger (dont certaines tourbières peu ou pas protégées à ce jour). Idem pour les espèces à enjeux, dont il manque la spatialisation sur le Pays.
- Nous suggérons de regrouper l'analyse de la trame noire (page 43) avec celle de la pollution lumineuse (page 1155). Il serait utile d'ajouter les productions cartographiques du Conseil régional sur la trame noire du Pays de Vitré.
- Les enjeux « biodiversité TVB », listés page 48 (en lien avec l'évaluation environnementale), pourraient s'appliquer à n'importe quel territoire et ne sont pas assez spécifiques à notre territoire.
- il manque, dans le diagnostic sur les débits, les projections attendues d'impact du changement climatique sur ces débits pour les 10 / 20 années à venir, dont nous demandons l'ajout. Nous faisons déjà cette alerte dans le document qui avait été communiqué au Syndicat en septembre 2024.
- une partie du diagnostic sur la qualité des eaux datant de 2017, il manque les données actualisées du SAGE Vilaine ou du SDAGE Loire Bretagne, dont nous demandons qu'elles soient ajoutées. Pour autant, la qualité des eaux du territoire ne s'améliore pas (elle continue à se dégrader, malgré les objectifs inscrits au précédent SCOT). Les causes, conduisant à cette mauvaise qualité des eaux, ne sont évoqués que dans le tableau de synthèse (page 88), ce qui nuit à la bonne analyse de la problématique.
- Concernant la qualité des eaux de baignade, nous demandons à ce qu'il soit ajouté les nombres de jours de fermeture du fait des pollutions aux cyanobactéries (critère non pris en compte dans l'indice de qualité des eaux). Aussi nous contestons le diagnostic « la qualité des eaux de baignade reste satisfaisante pour les activités de tourisme et loisirs » (p. 64). Nous faisons déjà cette alerte dans le document qui avait été communiqué au Syndicat en septembre 2024.
- Nous saluons l'intégration du projet de SAGE Vilaine et l'évocation des études HMUC
- Nous faisons le constat qu'un très grand nombre de communes du Pays doit mettre à jour son inventaire des zones humides

- nous proposons un ajout sur les effets du changement climatique sur les volumes pouvant être produits à l'avenir sur le Pays de Vitré
- dans le tableau d'analyse synthétique (page 88) il manque en faiblesse la non reconquête de la qualité des eaux. Il est indiqué en Opportunité « Amélioration de l'état écologique des cours d'eau d'ici 2027 grâce aux mesures de dépollution ». Qui peut croire que l'état des masses d'eau soit conforme à la Directive Cadre sur l'Eau en 2027 ?
- Les enjeux de l'eau, listés page 88 (en lien avec l'évaluation environnementale), pourraient être valables pour n'importe quel autre territoire et ne sont donc pas assez spécifiques à notre territoire.
- Le thème « Sol, sous sols et déchets » est trop hétérogène et peu lisible. Nous partageons la faiblesse (synthèse des enjeux sur l'agriculture, présentés page 98) « *Dépendance très marquée aux pesticides* ».
- Il ne suffit pas d'intégrer le sujet du changement climatique dans la thématique de l'énergie. Sur ce territoire, plus de 50 % des émissions de gaz à effet de serre sont non énergétiques et liées à l'élevage. Et les effets du changement climatique porteront sur l'eau, l'habitat, etc. Dans le document communiqué au Syndicat en septembre 2024, il était pourtant fait une alerte sur la nécessité d'une approche systémique, globale du climat. Nous demandons à ce que cet enjeu central, soit ressorti du thème énergie. Et être traité en début du diagnostic, car structurant et transversal à l'ensemble des thèmes abordés. Ou avec un fil rouge, sur l'ensemble du document.
- Les enjeux « énergie », listés page 127 (en lien avec l'évaluation environnementale), pourraient s'appliquer à n'importe quel territoire et ne sont pas assez spécifique à notre territoire.
- concernant les risques inondations et feu de forêt, nous demandons à mieux souligner le lien avec l'augmentation des extrêmes climatiques (fréquence, intensité) du fait du dérèglement du climat
- l'analyse de vulnérabilité au changement climatique mériterait un renvoi dans les différentes parties du diagnostic, afin de faciliter la compréhension et l'analyse systémique.
- Les enjeux « vulnérabilité climatique », listés page 160 (en lien avec l'évaluation environnementale), pourraient s'appliquer à n'importe quel territoire et ne sont pas déclinés pour notre territoire.

6 - Evaluation environnementale

Certes, la loi est ainsi faite, mais il est regrettable que le législateur ait décidé de comptabiliser comme déjà urbanisé des ZAC... dont certains comptent des dizaines d'hectares non artificialisées (ZAC Gaultière, ZAC des Ormeaux notamment).

Comme indiqué, nous contestons le choix de l'hypothèse démographique (sur laquelle repose le nombre de logements à créer) « *Pour la période 2026-2031 le Pays de Vitré inscrit une croissance de +0.75% par an. Le scénario repose, sur l'hypothèse d'une légère reprise de la croissance démographique à court et moyen terme par rapport à la dernière période 2015-2021* »

- Page 101, nous souhaiterions que soit corrigé l'évaluation environnementale de la ZAC de la Gaultière, dont l'extension est sur un périmètre différent (plus important) que l'analyse qui en est faite
- page 102, nous souhaiterions que soit corrigé l'évaluation environnementale de la ZA de la Huperie, dont l'extension est sur un périmètre différent (plus important) que l'analyse qui en est faite
- page 103, nous souhaiterions que soit corrigé l'évaluation environnementale de la ZA Piquet, dont l'extension est sur un périmètre différent (plus important) que l'analyse qui en est faite

Concernant les indicateurs de suivi du SCOT, nous avons déjà fait des remarques au Syndicat, rappelant qu'il s'agit souvent d'indicateurs de moyens. Alors qu'il serait souhaitable d'avoir des indicateurs de résultats. A ce stade, les indicateurs ne sont pas

assez précis et ne permettent donc pas d'évaluer l'efficience du SCOT. Ce qu'il convient d'améliorer.

7 - Analyse de la consommation foncière

Il aurait été souhaitable de comparer la consommation foncière du Pays de Vitré comparé aux autres territoires de Bretagne, dont en premier lieu ses voisins.

8 - projet d'aménagement stratégique PAS

Nous rappelons que ce projet d'aménagement stratégique doit faire la synthèse des différents diagnostics précédents. Dont il a été souligné les failles du diagnostic environnement, mais aussi des projections démographiques envisagées.

Ce projet stratégique va globalement dans la bonne direction. Comme il avait été souligné (courrier de mars 2025), il aurait été souhaitable de mieux intégrer la problématique d'urbanisme favorable à la santé. Mais aussi des proximités et plus globalement de sobriété (pour l'eau, le foncier, les matériaux). Il aurait été souhaitable d'avoir des objectifs chiffrés, associés à ces orientations (comme c'est le cas pour le ZAN). Dans les documents que nous avons transmis au Syndicat, nous appelions déjà à un SCOT plus prescriptif.

9 - Document d'orientation et d'objectifs DOO

Nous avons déjà fait des remarques (courrier de novembre 2025) sur le projet de DOO qui avait été présenté aux personnes publiques associées. Déjà, nous demandons d'isoler le sujet « climat », pour en faire un fil rouge transversal, déjà nous indiquons nos doutes sur les projections démographiques.

Entre la version présentée en novembre 2025 et la nouvelle version, nous pointons :

- 1.1.1 (page 13) « *Le SCoT affirme la nécessité de préserver et restaurer la qualité des masses d'eau* » s'est réduit à « *Le SCoT affirme la nécessité de préserver la qualité des masses d'eau* ». Nous demandons le retour au texte initial, afin de rappeler le rôle intégrateur (des politiques de l'eau) du SCOT.
- prescription 16. Nous saluons l'ajout « *les documents d'urbanisme pourront pour cela mobiliser les outils tels que les coefficients de pleine terre et/ou de biotope* » (qui aurait pu être imposé et non facultatif)
- prescription 42. Nous saluons l'ajout de la protection des mares

D'une façon générale, les actions prescriptives de ce DOO relèvent de la reprise d'obligations de documents « supra » (loi APER, SRADDET, SAGE, PPRI...). A nouveau, nous déplorons le peu de prescriptivité que les élus locaux auraient pu engager. Le SCOT renvoie (à l'éventuelle) prescriptivité du niveau infra, via les PLU(i). Dont pour les enveloppes foncières du ZAN. Nous alertons sur le temps de rédaction du futur PLU intercommunal de Vitré Communauté, alors que de nombreux projets (habitats et zones d'activités) sortent de terre. Il est déjà à craindre que l'enveloppe ZAN inscrite au SRADDET et dans ce SCOT soit déjà dépassée. Car aucun acteur ne semble contrôler et s'assurer de la bonne application des surfaces maximales de terres agricoles à ne pas détruire (qui ne sont pas des droits à détruire, mais des maximums à ne pas dépasser).

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre analyse.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre plus haute considération.

Vitré Tuvalu
Jacques LE LETTY

Eau et Rivières de Bretagne
Christian DESBOIS